

Rapport de synthèse aux membres de la réunion du Conseil d'administration du 18 décembre 2024

Cette réunion n'était pas prévue au calendrier 2024 du Conseil d'administration. Elle a été organisée spécialement pour recevoir une mise à jour sur les prochaines étapes de l'approche continue du CMFC en matière de gouvernance et pour examiner les recommandations du Comité des candidatures en vue de soutenir la relève au sein du Conseil d'administration de 2025. Les discussions concernant les mises à jour confidentielles se sont tenues à huis clos.

Comité de gouvernance du Conseil d'administration du CMFC

Comme nous l'avons mentionné en juillet dernier, l'étape suivante du parcours de gouvernance du CMFC consistait à former un comité du Conseil d'administration afin d'établir les priorités et de superviser un processus continu d'amélioration de la gouvernance, plutôt qu'un projet de grande envergure. Au fil des années, de nombreux membres et d'autres groupes se sont intéressés aux pratiques du CMFC en matière de gouvernance. Le Conseil d'administration a besoin d'un comité pour assurer la supervision continue des politiques et des processus directeurs. Il doit également entretenir des liens étroits avec les membres et les autres parties concernées afin de s'assurer que les processus décisionnels fonctionnent comme prévu.

Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a approuvé [le mandat de son nouveau Comité de gouvernance](#). Ce dernier est notamment composé de deux postes avec droit de vote, devant être occupés par des personnes qui ne sont pas des membres actuels du Conseil d'administration. Ce ne sont pas des rôles de représentation : ils sont censés apporter une expérience et une compétence en matière de gouvernance et donner un autre éclairage ainsi qu'une perspective nouvelle sur les conséquences imprévues des décisions qui seront prises. La première tâche des membres du comité inaugural consistera à réfléchir à un processus adéquat en vue de pourvoir ces postes. À l'heure actuelle, le point de vue de nos sections provinciales fait partie des priorités en matière de gouvernance du CMFC : nous devons poursuivre nos efforts pour renforcer les relations et optimiser la valeur de l'adhésion. Les autres groupes ayant exprimé un intérêt à l'égard de la gouvernance du CMFC seront également pris en compte au fil de l'avancement des travaux. [N'hésitez pas à communiquer avec nous pour nous faire part de vos commentaires à ce sujet.](#)

Le Comité de gouvernance se réunira tous les ans en novembre afin de maintenir ses compétences et de favoriser la continuité des connaissances, ainsi que dans le but de corriger tout déséquilibre qui pourrait survenir dans les différents points de vue à mesure de l'évolution et de la résolution des sujets abordés. Les membres suivants du Conseil d'administration siègeront au Comité jusqu'en novembre 2025 : Alykhan Abdulla, Amanda Condon, Helen Cuddihy et Sarah Lespérance. Ce groupe possède une expérience en matière de gouvernance, à la fois au sein d'organismes externes et à l'interne avec le Comité consultatif sur la gouvernance du CMFC (formé pour superviser la transition vers un Conseil d'administration axé sur les compétences en 2015) et l'équipe du projet d'examen exhaustif de la gouvernance (mise sur pieds pour superviser la planification et la première phase du projet d'examen exhaustif de la gouvernance, qui se sont achevées à la fin de l'automne 2024). Ces deux groupes ont maintenant terminé leur travail et nous

les remerciements sincèrement pour leurs contributions à l'évolution de la gouvernance du CMFC et pour le rôle qu'ils ont joué dans l'établissement du nouveau Comité de gouvernance.

Planification de la relève au sein du Conseil d'administration et des comités : recommandations du Comité des candidatures

Renouvellement d'un mandat d'administrateur : [Alykhan Abdulla](#) sera présenté aux membres pour un second mandat de trois ans au poste d'administrateur général (de l'Assemblée annuelle des membres [AAM] de 2025 à celle de 2028) en tant que candidat sans opposition.

Priorités en matière de recrutement en 2025 : Nous avons besoin de personnes qui possèdent des compétences, d'une part, et qui peuvent également assurer un rôle de représentation, d'autre part, afin d'expliquer aux personnes candidates potentielles ce que le Conseil d'administration attend des nouveaux administrateurs et nouvelles administratrices. En tout temps, le Conseil d'administration doit compter parmi ses membres une personne en début de carrière, et il s'agit cette année d'une priorité en matière de recrutement. Étant donné que l'approche de la gouvernance du Conseil d'administration du CMFC est axée sur les compétences, les habiletés des candidats et candidates doivent contribuer à la composition globale du Conseil d'administration. Les priorités pour cette année figureront dans l'appel de candidatures qui sera communiqué d'ici le 31 janvier !

La prochaine réunion du Conseil d'administration du CMFC aura lieu le 12 février 2025.

Le chef de la direction et le Conseil d'administration s'engagent à favoriser une culture ouverte et à être à l'écoute des avis critiques. Il s'agit d'un enjeu important qui nécessite de l'attention et de l'investissement, et votre rétroaction est la bienvenue. Quels autres sujets aimerez-vous que l'on aborde dans ce rapport ? [Faites-nous part de vos commentaires.](#)

Annexe : Habituellement, nous partageons dans cet espace une synthèse des réunions auxquelles la direction du CMFC a assisté. Étant donné la durée de cette réunion, la synthèse de février couvrira la période allant de novembre 2024 à janvier 2025.